



Mon petit fils veut vivre chez son père

Par **annick**, le **18/07/2008** à **10:27**

Bonjour, voila mon fils avait fait une demande pour la garde de son fils mais il a perdu d'après un rapport de l'educateur, mais mon petit fils conteste, car vraiment depuis la séparation de ses parents, il maintient qu'il veut vivre chez son père. Il avait confié à l'educateur que la nouvelle femme de mon fils était jalouse de lui, mon fils à fait l'erreur de vouloir plaider la première fois sans avoir d'avocat, et la deuxième fois il n'a pas pu ce déplacer il est dans l'isère et mon petit fils en seine et marne mon petit fils peut-il faire appel aujourd'hui il a 13ans et demi il est très malheureux chez sa mère à cause du beau-père, depuis 5ans mon petit fils veut vraiment vivre chez son père que lui conseiller

surtout ce beau pere à meme frapper ma petite fille qui a 16ans et demi

Par **Tisuisse**, le **18/07/2008** à **11:02**

Faire appel, il ne le peut pas pour 2 raisons : il n'est pas intervenant direct au procès de ses parents et le délai d'appel est passé. Cependant, il peut écrire au JAF qui s'est occupé du divorce ou de la séparation de ses parents pour indiquer ses souhaits. Ce sera à faire en LR/AR au greffe du tribunal qui a prononcé le divorce ou la séparation en demandant expressément à être entendu par le JAF. En principe, les souhaits de l'enfant, s'ils ne sont pas contraires à ses intérêts, seront suivis par le JAF. Contactez donc un avocat ou l'avocat du papa.